



Commune de Beauvechain

Compte-rendu du Conseil communal du lundi 19 septembre 2022

Le Conseil communal s'est réuni à la salle du Conseil ce lundi 19 septembre 2022 (5 conseillers étaient absents).

Finances

La séance du Conseil a débuté avec la prise d'acte de l'arrêté d'approbation partielle des comptes annuels pour l'exercice 2021, ainsi que l'approbation de la première modification budgétaire du CPAS à 11 voix pour et 3 abstentions du côté du groupe ECOLO.

Logement

L'un des objectifs formulés dans le Programme stratégique transversal est de développer du logement pour les habitants de Beauvechain. 29 logements ont été construits à La Bruyère, sur un terrain appartenant à la Fabrique d'Eglise Saint-Sulpice : 22 logements ont été cédés à la société PROGIMO et 7 logements restent la propriété de la Fabrique d'Eglise Saint-Sulpice. La Fabrique et la Commune de Beauvechain souhaitant assurer l'occupation de ces 7 logements à des conditions sociales afin de favoriser le logement intergénérationnel ainsi que le maintien des jeunes sur le territoire communal, le Conseil communal a approuvé ce 19 septembre 2022 à 11 voix pour et 3 abstentions (ECOLO) la convention de gestion locative entre la Fabrique d'Eglise Saint-Sulpice et la Commune de Beauvechain.

Un appel à candidatures sera prochainement lancé. Pour rappel, il s'agit de logements à loyers modérés destinés aux jeunes âgés de moins de 30 ans, aux familles ou aux seniors de plus de 65 ans ou à mobilité réduite. Diverses conditions appréciées par une commission sont requises. Celles-ci sont reprises dans le règlement d'attribution disponible sur le site internet www.beauvechain.eu.

Pour plus d'informations : Service du Cadre de Vie, Madame Dominique PIERRE – Tél : 010/86.83.10 – E-mail : logement@beauvechain.be.

Culture

A l'unanimité, le contrat-programme 2019-2023 reconnaissant le Centre culturel de Beauvechain est prolongé jusqu'en 2024, dans le cadre des mesures de soutien du secteur culturel face à la crise sanitaire.

La Commune de Beauvechain projette de créer une aire d'accueil pour motor-homes !

L'année dernière, la Commune de Beauvechain réservait deux places de stationnement aux motor-homes dans le verger communal. En 2022, c'est l'appel à projets de la Wallonie « Amélioration de l'offre des aires publiques pour l'accueil des motor-homes » qui permettra peut-être de créer et d'aménager une véritable aire d'accueil pour 5 motor-homes, avec toutes les commodités nécessaires. Le projet a été approuvé à l'unanimité.

Vers une extension de la crèche communale !

La commune de Beauvechain introduit une demande de subvention dans le cadre du Plan Cigogne +5200 de l'Office de la Naissance et de l'Enfance visant à la création de nouvelles places subventionnées en crèche en Wallonie. Concrètement, si la candidature de la commune de

Beauvechain est retenue, il s'agira d'agrandir la crèche communale « Les Sauverdias » et d'ouvrir ainsi 7 places supplémentaires, avec la création d'une section de bébés « moyens ». Cette nouvelle section offrirait davantage de flexibilité afin de permettre à chaque enfant d'être accueilli dans un espace qui correspond à ses besoins physiques, psychologiques, cognitifs, affectifs et de socialisation. Le Conseil communal a approuvé le projet à l'unanimité.

Travaux

Le service technique lance un marché pour l'achat d'un automoteur polyvalent (365.000 € TVAC). L'outil polyvalent et doté d'un bras ventral, d'un bras frontal et d'un relevage arrière permettra d'optimiser les chantiers de fauchage, en réduisant le coût au m². Plusieurs outils étant adaptables (désherbeuse, lame de déneigement, ...) il sera utilisé tout au long de l'année. Les conseillers ont approuvé les conditions et le mode de passation du marché à l'unanimité.

Il a été décidé à l'unanimité de reporter le point concernant la mise en place d'un comité de pilotage pour le projet POLLEC à une séance ultérieure afin d'étoffer le projet de charte proposé.

Fabriques d'église

Les biens des paroisses sont gérés par les Fabriques d'église, qui doivent rendre des comptes à la Commune. L'heure était à la présentation des budgets 2023.

- Le budget de la Fabrique d'église Saint-Amand a été approuvé à 10 voix pour, 3 abstentions (ECOLO) et 1 voix contre (Intérêts communaux) ;
- Les budgets des Fabriques Saint-Joseph, Saint-Roch et Saint-Sulpice ont été approuvés à 10 voix pour et 4 abstentions (ECOLO et Intérêts communaux).

Séance à huis-clos

Une parcelle communale de 76 centiares sera vendue à des particuliers. Ce point, initialement inscrit à l'ordre du jour de la séance publique du Conseil communal, a été déplacé en huis-clos.

Le Conseil communal s'est achevé avec des ratifications de désignation d'instituteur(trice)s à l'unanimité.

Pour rappel, l'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de chaque séance sont à consulter sur le site Internet communal (<https://www.beauvechain.eu/ma-commune/vie-politique/conseil-communal>).

Le public est le bienvenu pour assister aux échanges !